

<b>PREAMBULE</b>	<b>5</b>
<b>ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL</b>	<b>9</b>
L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT EN VAUCLUSE	<b>12</b>
Les besoins	12
L'offre	12
A retenir	13
LE SOUTIEN A LA PARENTALITE EN VAUCLUSE	14
Les besoins	14
L'offre	15
A retenir	15
LA JEUNESSE EN VAUCLUSE	16
Les besoins	16
L'offre	16
A retenir	17
<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES, OBJECTIFS ET ACTIONS RETENUES</b>	<b>19</b>
1/ADAPTER L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT AUX BESOINS DES FAMILLES	19
Constats	19
Objectifs poursuivis	20
Actions retenues	21
2/CONSOLIDER L'OFFRE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	22
Constats	22
Objectifs poursuivis	24
Actions retenues	24
3/ PROMOUVOIR ET SOUTENIR UNE POLITIQUE JEUNESSE PARTAGEE	25
Constats	25
Objectifs poursuivis	26
Actions retenues	28
4/ASSURER LA GOUVERNANCE DU SCHEMA ET DE SON PLAN D'ACTION	29
Constats	29
Objectifs poursuivis	29
Actions retenues	30
<b>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU SCHEMA COMMUNICATION, SUIVI ET EVALUATION</b>	<b>32 33</b>
ANNEXE 1 : LEXIQUE	36
ANNEXE 2 : PLAN D' ACTIONS	37
ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS	39

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) de Vaucluse est un point de départ vers de nouveaux horizons dans la conduite des politiques familiale et sociale en partenariat.

Il vise un double objectif : développer des services aux familles (solution d'accueil pour les jeunes enfants et dispositifs de soutien à la parentalité, tels que les REAAP, la médiation familiale ou les espaces de rencontre), et réduire les inégalités territoriales dans l'accès à ces services. Dans cette perspective, les partenaires institutionnels ont souhaité y inclure une politique relative à la jeunesse.

Il s'agit d'organiser et de coordonner une offre de services, c'est-à-dire de concrétiser sur le terrain une ambition partagée de facilitation de la vie des familles au travers de solutions pertinentes, pratiques et simples d'accès, soutenues voire suscitées par les signataires du présent schéma.

Ce schéma constitue ainsi la traduction d'une volonté de partenariat partagé dans un contexte national et local de rénovation de la politique familiale. En effet, les objectifs de ce partenariat ont été inscrits dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) conclue entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) pour la période 2013-2017 qui porte de fortes ambitions pour mieux accompagner toutes les familles.

Ces objectifs sont repris par ailleurs dans le plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

La Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse s'inscrit également dans cette politique partenariale sur la petite enfance, la parentalité et la jeunesse au travers de son plan d'action sociale et des engagements de sa Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) de 2016-2020.

Le Conseil Départemental s'inscrit pleinement dans le développement d'une politique en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Sa mission de « chef de file » et de coordonnateur des interventions autour de la PMI et de l'Aide Sociale à l'Enfance lui confère une place toute particulière dans la promotion de l'aide aux familles.

L'esprit du SDSF, c'est la complémentarité et la synergie des principaux acteurs du financement de la solidarité dans le Vaucluse. La mise en œuvre du schéma vise à ce que chacun soit clairement positionné sur son champ de compétence principal, son « cœur de métier », pour apporter le maximum de sa plus-value, en articulation avec les autres partenaires. L'organisation des instances permettant de faire vivre le dispositif garantira la collégialité

des analyses et des décisions, pour favoriser une véritable coopération dans la transversalité autour de priorités partagées. Qu'il s'agisse des inflexions à apporter en matière de politique d'accueil du jeune enfant et de soutien à la fonction parentale, ou bien de la nouvelle impulsion à donner aux dispositifs d'accompagnement d'une jeunesse particulièrement fragilisée dans notre département, les parties prenantes du SDSF entendent privilégier une approche à la fois pro-active et préventive des situations de vie pour lesquelles une intervention publique ou privée relève de l'intérêt général.

Sur la base d'un schéma fixant des priorités géographiques et thématiques relatives au développement de services attendus par les familles, il sera plus facile d'aller au-devant des territoires et de leurs acteurs pour susciter des initiatives, trouver des relais, chercher des effets levier, afin de créer un environnement socio-économique encore plus favorable à l'épanouissement des individus en société et à leur exercice de la citoyenneté.

Pour chaque domaine d'intervention qu'il a vocation à couvrir, le SDSF doit être générateur de progrès et d'efficacité autour de trois préoccupations majeures qui ont présidé à son élaboration :

- la rationalisation de l'offre de services aux familles (meilleure coordination de l'existant, développements de nouvelles offres ciblées de services personnalisés construits autour des parcours de vie, appui sur des chefs de file)
- la professionnalisation des acteurs de terrain (développement des échanges de bonnes pratiques, des temps de rencontres, des actions de formation, de la mutualisation de certaines ressources)
- le parti-pris d'un positionnement systématique en faveur d'une logique d'investissement social visant à donner des compétences et des chances supplémentaires aux personnes, à corriger les inégalités sociales, à prévenir certaines difficultés d'insertion.

Ce SDSF constitue un cadre d'orientations stratégiques pour agir en faveur des familles en milieu urbain comme rural. Il constitue un outil de première importance dans la mise en œuvre des politiques sociales permettant de répondre aux défis de l'éducation responsable pour tous, de l'inclusion numérique et de la coexistence interculturelle, avec le souci de favoriser la mixité sociale et la solidarité intergénérationnelle.

Pour cela, le SDSF doit comporter un diagnostic territorial et des axes de travail prioritaires partagés par les institutions pour le développement des services, formali-

sés dans un plan d'actions. Les questions déjà prises en compte dans d'autres documents programmatiques ne seront pas abordées. Le schéma aura ainsi vocation à s'articuler avec d'autres schémas existants ou en cours : animation de la vie sociale, logement, accessibilité aux services, ...). Il devra plus particulièrement être coordonné avec le schéma départemental de l'Enfance et de la Famille adopté par le Conseil Départemental pour la période 2015-2020.

De plus, dans le cadre des politiques publiques mises en œuvre à l'échelon départemental, le schéma se déclina au travers des Conventions Territoriales Globales (CTG). Les CTG réalisées dans le cadre d'une démarche partenariale favorisent ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elles se concrétisent par la signature d'un accord-cadre sur une période pluriannuelle de 4 ans entre les CAF et les collectivités locales.

En outre, il est précisé que le SDSF contribuera à l'élaboration du protocole de prévention départemental, créé par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance, lequel, en conférant à la prévention un caractère très généraliste, vise à intégrer toutes les actions au sens large (accueil du jeune enfant, soutien à la parentalité, périscolaire) menées auprès des familles, des enfants et des adolescents. Ce protocole sera établi par le Président du Conseil Départemental, dans le cadre de sa mission relative à la protection de l'enfant, et associera les différentes institutions et associations concernées.

Au niveau de la jeunesse, les partenaires conviennent de définir dans ce schéma, une politique locale partagée en s'attachant à la rendre lisible. En effet, comme le souligne le Haut-Commissariat à la jeunesse en janvier 2009 : « beaucoup d'institutions ont une responsabilité et une compétence à l'égard des jeunes : l'État, tous les échelons de collectivités territoriales, les partenaires sociaux. » Dans un rapport de janvier 2015, l'ONED fait observer que le : « constat partagé est aujourd'hui celui d'une accession différée à l'autonomie, avec une période de transition à l'âge adulte plus longue et plus difficile que par le passé pour l'ensemble des jeunes au sein de la population générale et a fortiori pour ceux dans une situation de rupture familiale et/ou rencontrant des difficultés sociales ». Il souligne également que : « L'objectif est de saisir le parcours de l'individu dans son ensemble à partir de l'adolescence jusqu'à ce que ce dernier devienne un adulte pleinement autonome. Les bornes qui encadrent cette période sont difficiles à définir objectivement, elles sont fonction de l'âge de l'individu, mais aussi et surtout

de son degré de maturité et du projet personnel qu'il a construit. ... Les seuils d'âge susceptibles d'être fixés ne sont donc pas toujours représentatifs de la situation sociale, économique et professionnelle de l'individu ».

A travers ce schéma, les partenaires entendent ainsi définir une politique partagée de la jeunesse qui se situe dans le prolongement de la politique de soutien à la parentalité, en direction des jeunes de 12-25 ans, avec une attention particulière portée aux jeunes qui ont moins d'opportunités en termes d'accompagnement éducatif (parents, Education Nationale) en s'appuyant sur des dispositifs existants (loisirs, sport, citoyenneté). Les dimensions de la politique jeunesse déjà traitées par d'autres schémas, telles que l'insertion professionnelle, le logement et la santé, le plan national « priorité jeunesse » ne seront pas abordées dans ce schéma.

Les partenaires institutionnels conviennent par ailleurs d'aborder de manière transversale les problématiques spécifiques aux parents d'enfants en situation de handicap et aux familles en situation de précarité, ainsi que la promotion des valeurs de la république et la formation des acteurs locaux. La déclinaison des actions concernant ces thématiques transversales pourra être abordée dans les fiches actions thématiques. Toutefois il est important de les identifier en tant que telles car elles marquent la volonté des partenaires de coordonner leurs actions autour de préoccupations communes.

Il est précisé également que ce schéma repose sur un premier état des lieux autour des besoins de familles. Ainsi les éléments de diagnostic qui constituent la base de travail permettant de définir les besoins ne sont ni non exhaustifs ni figés : ils pourront être approfondis autour des axes retenus pour proposer des actions en lien avec les besoins réels des familles.

Enfin, les partenaires ont choisi de s'engager, au travers du présent SDSF, pour une durée de 5 ans. Le contenu du schéma pourra évoluer en fonction des évolutions réglementaires et politiques qui interviendront.

La démarche est structurée autour :

- > d'un état des lieux synthétique et évolutif s'appuyant sur des études et des données 2015 (lorsqu'elles sont disponibles) sur les besoins, l'offre et le contexte départemental
- > d'une concertation avec les partenaires afin de compléter l'état des lieux, sur les différents axes thématiques et sur le plan d'actions
- > de la validation par les instances de pilotage des différentes phases de résolution et de mise en oeuvre du schéma.





# ELEMENTS DE DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL

## LE DEPARTEMENT

Le Vaucluse est un département rural d'une superficie de 3 567 km<sup>2</sup>. « Plus de la moitié du territoire est consacré à l'agriculture, soit le double de la moyenne régionale. »

### > Une population relativement jeune

Le département vieillit mais se caractérise par la jeunesse de sa population puisque 76 % des actifs sont âgés de 25 à 54 ans. 30% de la population a moins de 25 ans. C'est le 2ème département le plus jeune de PACA et le 41ème à l'échelle de la France métropolitaine.

### > Un dynamisme démographique lié aux naissances

« Après une période de forte attractivité, les arrivées en provenance de l'extérieur du département se réduisent. Le Vaucluse conserve cependant un dynamisme démographique soutenu, grâce à un taux de natalité élevé ».

### > Un poids prépondérant des familles dans la population

Les couples avec enfants représentent 51,2% des ménages vauclusiens en 2013. Une proportion de familles monoparentales significative est à souligner. En 2015, 19% des allocataires CAF sont des familles monoparentales contre 16% France entière.

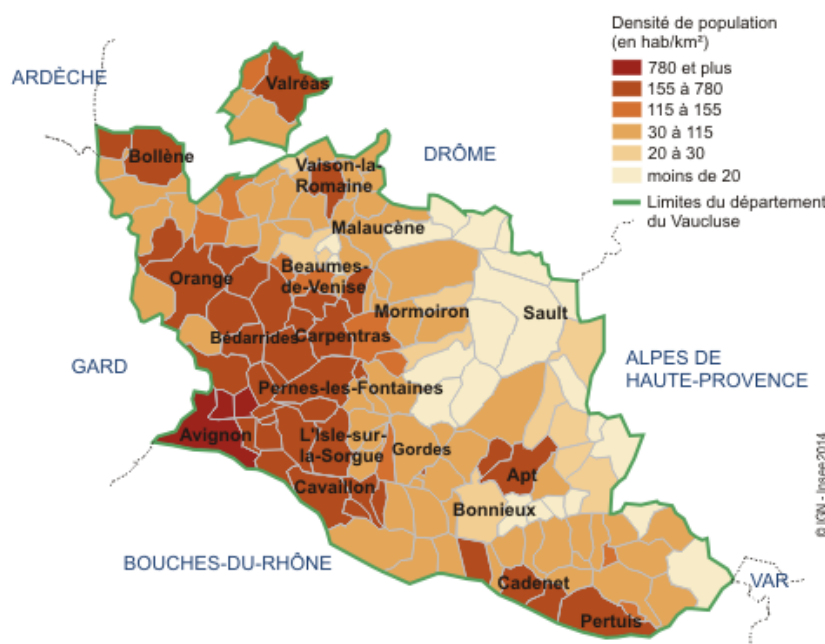
### > Une population concentrée sur l'arc nord-sud-ouest

La carte de densité de population, ci-après, permet de voir la répartition de la population sur le département, avec une concentration sur l'arc nord-sud-ouest. « C'est à l'ouest du département, le long du couloir rhodanien, axe historique de communication, que l'urbanisation se développe ».

Le département compte 151 communes dont 65 de plus de 1 500 habitants. Le tiers de la population vauclusienne vit dans une des quatre communes de plus de 25 000 habitants du département. Parmi celles-ci, seule Carpentras (28 800 habitants en 2011) a continué son essor démographique depuis 2006 (+ 270 habitants par an). Avignon (90 200 habitants), Orange (29 300 habitants) et Cavaillon (25 500 habitants) ont perdu des habitants.

La densité de la population augmente : elle passe de 130,9 km<sup>2</sup> en 1990 à 140,1 km<sup>2</sup> en 1999, puis à 151,4 km<sup>2</sup> en 2009 et à 154 km<sup>2</sup> en 2013.

Densité de population des communes du Vaucluse en 2011



### > Une périurbanisation marquée

Au cours de cette dernière décennie, l'urbanisation a progressé, notamment autour d'Avignon. Le département du Vaucluse est particulièrement marqué par la périurbanisation et l'étalement urbain.

## > Un département avec une pauvreté importante

Il convient de rappeler la définition suivante : un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 840 euros ou 1 000 € euros après impôts et prestations sociales (Insee, données 2014), selon l'INSEE qui utilise la définition européenne de la pauvreté, c'est-à-dire le seuil à 60 % du revenu médian.

Le Vaucluse est le 7ème département le plus pauvre de France avec un taux de pauvreté de 19,8%, qui le situe au 1er rang des départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (données INSEE 2012).

Dans la population, tous les ménages ne sont pas égaux devant le risque de pauvreté. Les familles monoparentales sont ainsi plus exposées que les autres. Une séparation augmente le risque de pauvreté alors que la mise en couple la réduit. Si en PACA, 31,5% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté (contre 29,8% en France métropolitaine), ce sont dans le Vaucluse, 35% de ces familles qui sont touchées par la pauvreté.

> **Avignon, 1ère ville la plus pauvre de PACA** « avec 28,9 % des habitants pauvres, suivie de Marseille (25,1 %), Toulon (21,1 %) et Nice (19,6 %). »

Un taux de chômage relativement plus élevé. Au 2ème trimestre 2016, dans le Vaucluse, le taux de chômage s'établit à 12,6 % de la population active contre 11,1% en PACA et 9,6% en France métropolitaine.

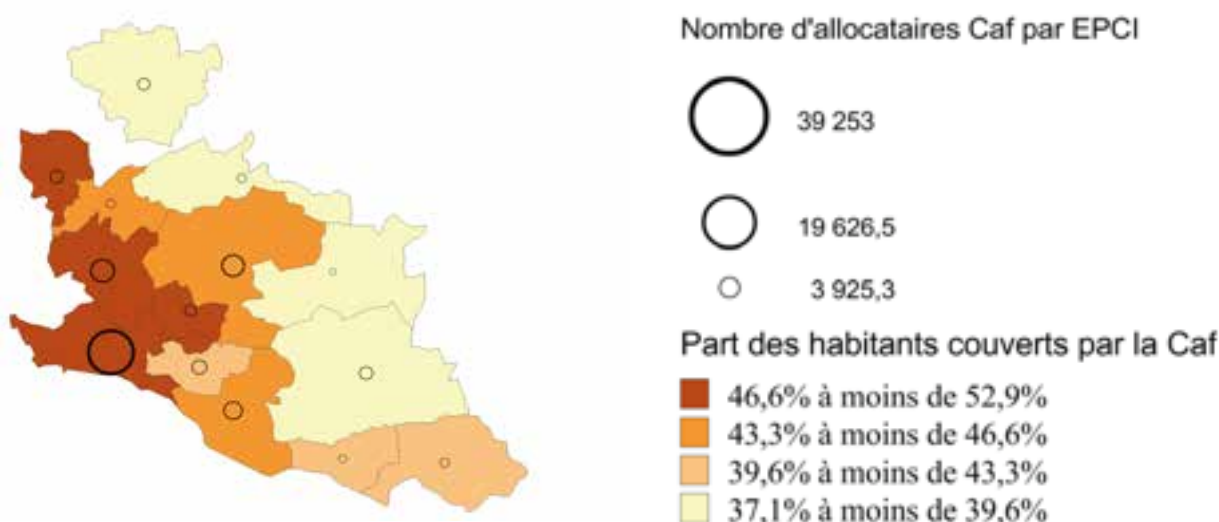
Un taux de couverture de la population par la CAF et la MSA relativement élevé

La population allocataire couverte par la CAF et la MSA, en 2014, s'élève à 284 429 personnes, soit 52% de la population.

Les personnes couvertes par les prestations sont les allocataires, leurs conjoints ou concubins et les enfants et autres personnes qu'ils peuvent avoir à charge.

> **En 2015, les familles monoparentales représentent une proportion d'allocataires CAF plus forte** dans le Vaucluse que dans l'ensemble de la Région PACA ou de la France métropolitaine.

> **Un taux de dépendance aux allocations familiales qui est à plus de 50%**, voisin de celui observé en région PACA mais supérieur de 4 points à la France Métropolitaine. 18% des allocataires Vauclusiens sont totalement dépendants, c'est-à-dire que les prestations sont leur seule source de revenus.

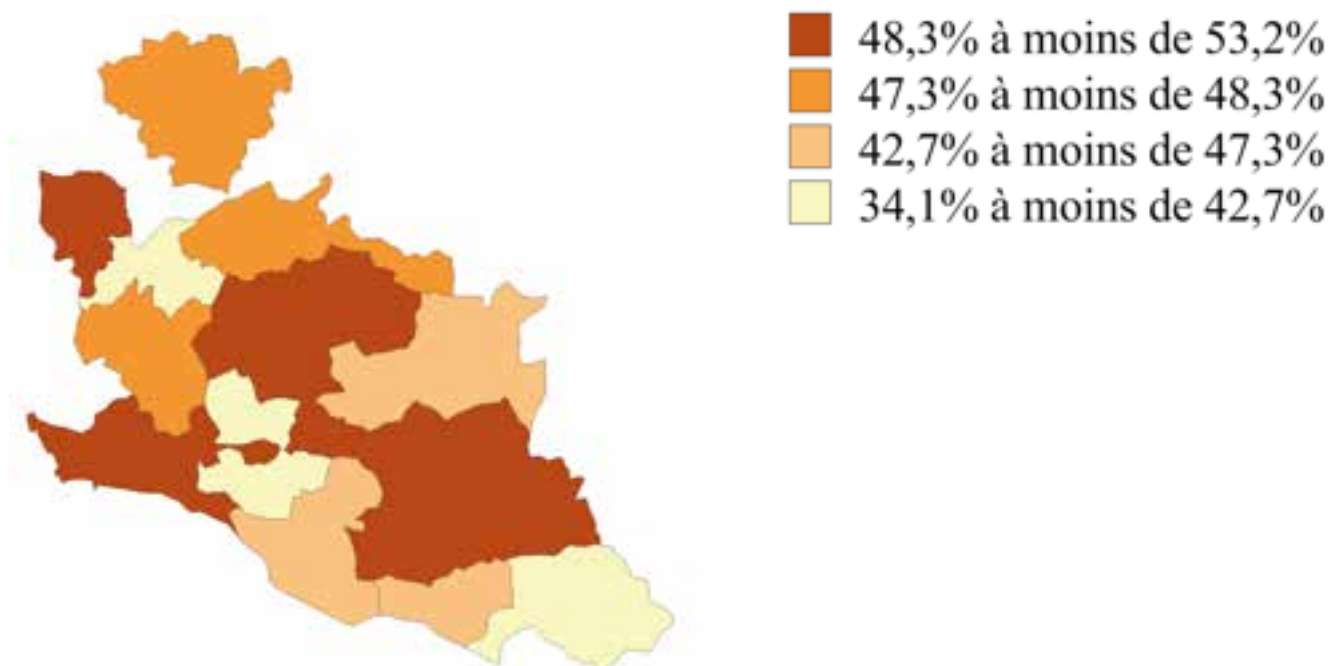


Sources :

Caf 31/12/2015 et Insee Rp1/1/2013IGN ©  
Geofla 2.0 2015

Quatre communautés de communes et les villes-centres du département dépassent les 50%.

Part des allocataires à bas revenus par EPCI



> Une augmentation du nombre de quartiers en politique de la ville

La loi du 21 février 2014 portant réforme de la politique de la ville a prévu le retour du droit commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, une nouvelle géographie fondée sur le seul critère du revenu, une deuxième vague de renouvellement urbain, et la participation accrue des habitants à la construction des projets au travers des conseils citoyens.

Dans le département de Vaucluse, 66 000 habitants sont concernés au sein de 12 villes comprenant 22 quartiers prioritaires d'intervention (seules 8 villes étaient classées en priorité 1 dans la précédente contractualisation). Ces villes sont signataires d'un contrat de ville :

8 déjà concernées par les précédents contrats urbains de cohésion sociale : Avignon, Le Pontet, Carpentras, Cavillon, Sorgues Isle sur la Sorgue, Apt, Pertuis

4 entrantes : Monteux, Valréas, Orange et Bollène,

La gouvernance de la politique de la ville s'exerce au travers des villes ou des agglomérations ; c'est le cas pour Avignon et le Pontet (Grand Avignon), Carpentras (COVE), Cavillon (Lubéron Monts de Vaucluse) et Pertuis (Métropole de Marseille).

Ces contrats de ville 2015-2020 reposent sur trois piliers :

la cohésion sociale dont le soutien à la parentalité,  
l'emploi et le développement économique,  
le volet urbain



## L'accueil du jeune enfant en Vaucluse

### Les besoins

> Un niveau élevé des naissances caractérise le Vaucluse au sein de la région Paca.

7058 naissances en 2014,

+ 6,5 % en 10 ans, avec un pic en 2013 (7 171 naissances).

Une fécondité haute cumulée à une natalité élevée : 7,3 % dans le Vaucluse, contre 6,7 % en Paca et 6,5 % en France hexagonale.

> Un potentiel de besoins de garde de jeunes enfants 0-6 ans

En 2014, 39 000 enfants de moins de 6 ans : le tiers de la population totale des enfants.

En 2015, 20 025 enfants de moins de 3 ans, soit -1,85% par rapport à 2014.

Le nombre de familles avec enfants de moins de 6 ans est en légère baisse entre 2011 et 2015.

Le taux de parents actifs avec enfants de moins de 6 ans est de 44% en 2015 (contre 50% au niveau PACA et 55% au niveau national). Il est de 41% pour les enfants de moins de trois ans (contre 46% au niveau PACA et 52% au niveau national). (Cf. données CAF 2015)

> Des besoins pour les enfants en situation de handicap

En 2015, 404 enfants de 0-6 ans, en situation de handicap, sont susceptibles d'avoir besoin d'un accueil jeune enfant, dont 70 de 0-3 ans et 334 de 3-6 ans (cf données 2015 MDPH de Vaucluse)

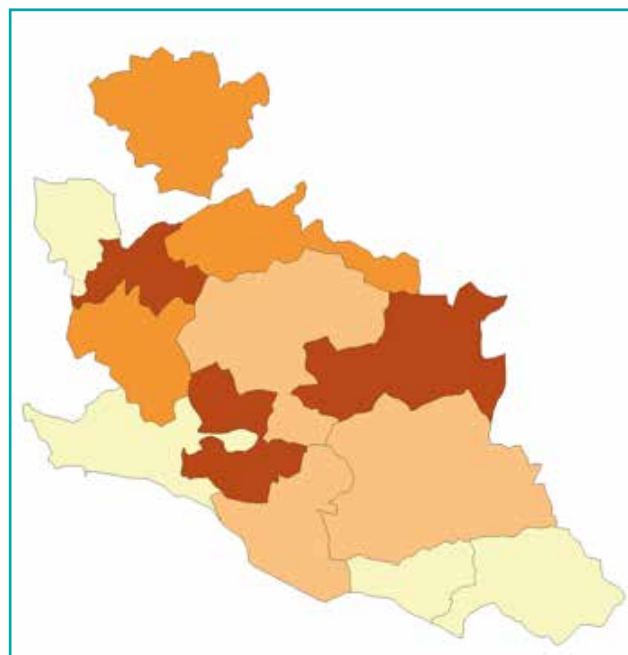
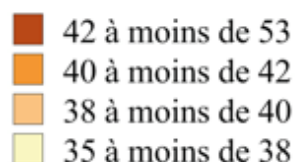
### L'offre

Un accueil individuel et collectif avec un total de 8 310 places, soit une capacité théorique d'accueil du Vaucluse de 39 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, en 2015.

**3 723 places en accueil collectif,  
dont 115 en crèches familiales  
et 240 en micro crèches.**

> **Capacité d'accueil théorique en nombre  
de places pour 100 enfants de moins de 3 ans  
par EPCI**

Cette capacité théorique d'accueil, en 2015, varie de 35% à 52% selon les communautés de communes.



Le département du Vaucluse présente un taux de couverture des besoins par les Relais Assistant(es) Maternel(les) (RAM) globalement satisfaisant.

> En 2015, en accueil individuel, il y a au total en Vaucluse :

22 RAM

1547 assistant(es) maternel(le)s actives

32 Maisons d'Assistant(es) Maternel(les) (MAM) où 68 assistant(es) maternel(les) sont en activité.

Il y a peu de demandes de nouveaux agréments dans le département. L'offre est aujourd'hui essentiellement constituée sur la base d'agréments anciens.

> **Scolarisation avant 3 ans**

Pour l'année scolaire 2016-2017, 240 enfants de moins de 3 ans sont scolarisés dans le département.

Cette scolarisation est rendue possible par 4 établissements scolaires offrant des dispositifs spécifiques de scolarisation de jeunes enfants : Grands Cypres, Neuf-Peyres et Olivades à Avignon et Violes, ainsi que par une classe dite « passerelle », à l'école Giono à Bollène, permettant aux jeunes enfants un temps d'adaptation aux attentes de l'école.

> **Accueil Collectif de Mineurs (ACM)**

ACM périscolaire : 200

ACM extra-scolaire : 139

## A RETENIR

**C**e potentiel de besoin de garde d'enfants est à mettre en perspective :

- avec le nombre de parents exerçant une activité. Celui-ci reste toujours inférieur à la moyenne nationale, qu'il s'agisse des familles composées d'un couple parental ou d'un « monoparent ». La part des femmes au foyer et la part des femmes en activité à temps partiel sont, quant à elles, supérieures à la moyenne nationale.

- avec les chiffres relatifs aux différents modes de garde mobilisés par les parents dans le département. En effet, le choix de privilégier un mode de garde est fortement lié à la capacité économique du ou des parents d'assumer le reste à charge des frais.

Globalement, le taux d'équipement en matière d'accueil individuel ou collectif est satisfaisant

dans le Vaucluse. Toutefois, la capacité théorique d'accueil collectif et individuel du jeune enfant est à améliorer en termes de maillage territorial, car il existe des territoires découverts.

Il apparaît que l'offre d'accueil chez les assistants maternels ne répond pas suffisamment aux besoins des territoires : des zones sont dépourvues en dépit des besoins et d'autres territoires sont pourvus au delà des besoins constatés.

- et d'autre part avec les besoins des parents qui sont dans une démarche d'insertion professionnelle. Le développement de places de crèches à vocation d'insertion professionnelle devra s'inscrire dans le cadre d'une analyse de ces besoins.

## Le soutien à la parentalité en Vaucluse

### Les besoins

- > Un nombre élevé de familles ayant au moins un enfant à charge dans la population Vauclusienne.
- > Un nombre important de familles en situation de séparation
- > Des familles isolées en très grande précarité qui ne sont pas connues des dispositifs, notamment dans le centre-ville d'Avignon, et pas forcément dans des quartiers dits « politique de la ville ».
- > Des enfants en situation de handicap

Il faut souligner le besoin potentiel d'accompagnement de parents d'enfants en situation de handicap. Au 31/12/15, 4583 jeunes de 6 à 25 ans bénéficiaient d'au moins une mesure active (AEEH, AVS, orientation ...) notifiée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Tranches d'âge	Nombre de bénéficiaires d'au moins 1 mesure active
6-12 ans	1642
12-18 ans	1607
18-25 ans	1334
TOTAL	4583

*Précision, dans le tableau ci-dessus, si un enfant a une mesure active d'AEEH et une mesure active d'AVS, il ne sera comptabilisé qu'une fois.*

> Des besoins d'accompagnement à la scolarité mis en évidence par le taux de scolarisation en baisse à partir de 15 ans, plus marquée en 2013 qu'en 2008 et le taux de décrochage scolaire. C'est en lycée professionnel qu'il est observé le plus grand nombre de sorties en cours de formation dans l'académie d'Aix-Marseille.

### > Des parents incarcérés

Il est souligné le besoin potentiel d'aide au maintien du lien entre le parent incarcéré et son enfant, en particulier en cas de rupture avec l'autre parent. Le centre pénitentiaire situé au Pontet compte, en mai 2016, 302 personnes ayant au moins 1 enfant mineur.



## L'offre

- > 44 Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire (CLAS) agréés en 2015-2016, correspondant à l'accompagnement de 2372 enfants et jeunes, en légère augmentation par rapport à l'année scolaire précédente.
- > 3 Programmes de Réussite Educative (PRE) pour 496 enfants bénéficiaires dont 60% sont dans des collèges REP ou REP+ contre 52% au niveau national.
- > 15 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) en 2016 soit 1 LAEP pour 2404 enfants ; soit une couverture supérieure aux objectifs nationaux (1 LAEP pour 3 500 enfants).
- > Un dispositif de médiation familiale qui représente 192 mesures en 2015.
- > Un Espace Rencontre parents-enfants, géré par l'association l'Etape, qui a compétence sur l'ensemble du territoire, soit en 2015 un total de 106 mesures sur 717 heures d'ouverture au public.
- > Une offre de maintien du lien enfant-parent lorsqu'un parent est incarcéré, qui, en 2013, a permis la rencontre de 42 pères incarcérés, 28 mères, et la mise en relation de 14 pères avec 22 enfants.
- > 13 Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) et 3 Etablissements d'Information de Conseil Conjugal et Familial (EICCF).
- > Un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur Carpentras et les communes voisines qui a touché en 2015, 900 jeunes et 138 parents dans le cadre d'accueil individuel et d'actions collectives.
- > Une Maison Des Adolescents (MDA) de mieux en mieux repérée située à Avignon.
- > Des dispositifs d'apprentissage de la langue française pour les parents portés notamment par les centres sociaux.
- > D'autres actions financées dans le cadre du REAAP (journée parentalité, groupes de parole...).

## A RETENIR

L'offre existante est inégalement répartie sur le territoire alors que le soutien à la parentalité est une politique universelle qui a vocation à répondre à l'ensemble des besoins des familles du département.

Il ressort l'importance d'affiner la connaissance des besoins notamment afin de réduire les inégalités territoriales.

Certains besoins apparaissent insuffisamment couverts, par exemple lors de situations de rupture (Cf médiation familiale et espace rencontre) ou par rapport aux jeunes (Cf PAEJ et EICCF).

L'offre existante est, par ailleurs, à rendre lisible et à consolider. Peu d'auto-orientation des familles d'où une importance des orientations pour la fréquentation de certains services. On s'aperçoit également d'un manque d'interconnaissance et de l'isolement de certains acteurs. Il ressort également que l'offre

de soutien à la parentalité se développe dans le secteur de la santé publique (ex : actions expérimentales portées par le CODES, le CMP) et vient compléter l'offre existante.

Certaines familles ne feront pas la démarche sans un accompagnement physique même si l'offre de services est connue. On constate un isolement de certaines familles ; elles ont «des compétences» mais ne savent pas comment les développer.

Par ailleurs, on note que les familles d'enfants en situation de handicap n'ont pas forcément recours aux services de droit commun. Elles n'en ont pas forcément connaissance ou sont réticentes à s'y adresser par crainte du rejet. Elles sont principalement orientées vers la MDPH.

Il existe toutefois une offre adaptée mais sous utilisée.

## La jeunesse en Vaucluse

### Les besoins

> Une population jeune fortement représentée dans le Vaucluse : 162 000 jeunes de 0 à 24 ans (30 % de la population du département) et 120 000 mineurs qui représentent 22 % de la population et 74 % des jeunes de moins de 25 ans.

> Une présence renforcée des jeunes sur l'aire urbaine Avignonnaise, dans le grand Avignon (lieu de résidence de 29 % des jeunes vauclusiens) et les périphéries des villes principales.

> Un taux de chômage relativement élevé et un niveau de qualification assez faible

Le chômage en Vaucluse s'établit à 14,1 % dont

- chez les garçons : un pic de chômage atteint à l'âge de 18 ans, 36,5 %
- chez les filles : un pic de chômage atteint à l'âge de 19 ans, 39,3 %
- moyenne nationale du chômage chez les jeunes de 18 à 25 ans : 26 %

Pour le niveau de qualification on observe une dégradation de la situation entre 2008 et 2013 sur le niveau de qualification le plus faible.

Le niveau de chômage des jeunes Vauclusiens est à corréluer avec un plus faible niveau de qualification comparé à la moyenne nationale.

> 16 712 jeunes ont été accueillis par les 4 missions locales du département en 2015, 22,2% de ces jeunes habitant un quartier prioritaire de la politique de la ville.

### L'offre

> Des dispositifs départementaux partenariaux :

- Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) : il s'adresse aux jeunes en difficultés de 18 à 25 ans et vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Des actions collectives peuvent également être financées dans le cadre de ce fonds.

- Le Fonds Initiatives Jeunes (FIJ) : il permet de soutenir des projets portés par les jeunes qui participent à la vie locale, à l'intérêt général dans le domaine de l'insertion sociale, sportif ou culturel...

> Une offre de loisirs

- 366 accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires associatifs ou municipaux implantés sur le département de Vaucluse permettant d'accueillir et proposer des activités de loisirs aux enfants de 6 à 12 ans le mercredi, les petites et grandes vacances et avant et après l'école.

- 49 clubs jeunes : lieux d'écoute et d'échange et d'activités pour les adolescents de 13 à 18 ans.

> Le service civique

Ce dispositif est bien sollicité par les jeunes en Vaucluse. En 2016, 775 volontaires ont été accueillis. Les domaines d'activité principaux sont la solidarité : 28,5%, le sport : 23,4%, l'éducation pour tous : 19,1%, la culture et les loisirs : 17,4%.

> L'appel à projets «jeunes» de la MSA Alpes Vaucluse, annuel, qui vise à soutenir les projets conçus et imaginés par des groupes de jeunes, offrir la possibilité de participer à l'amélioration de la qualité de vie des jeunes et de celle des autres habitants.



## A RETENIR

Une jeunesse en situation de précarité et relativement sous qualifiée devant faire face à des inégalités en termes d'accès aux droits, à l'emploi et à l'insertion, aux loisirs, à la culture, au logement et à la santé.

Une jeunesse confrontée à des difficultés pour le passage à l'âge adulte, étape qui devrait conduire non seulement à la recherche d'une indépendance matérielle (répondre seul à ses besoins), mais encore à exercer sa pleine capacité juridique et à construire un projet personnel source d'épanouissement.

Un éloignement géographique de certains jeunes des zones « d'offre » de services. Une population de jeunes majeurs peu autonomes au niveau du logement : seul 27 % de 18 / 20 le sont (la médiane nationale se situe à 36 %).

Compte-tenu d'un taux de chômage élevé on constate un recours relativement important aux dispositifs spécifiques tels que le service civique, la garantie jeunes....

Une bonne couverture en termes d'accueil de loisirs pour les enfants et les adolescents (centres de loisirs et clubs jeunes).

A photograph of a woman with voluminous curly hair and glasses, wearing a black leather jacket, hugging a young child with curly hair. They are standing on a cobblestone street in an urban setting, with blurred cars and buildings in the background. The woman is smiling warmly at the child, who is also smiling. The child is wearing a light-colored jacket and dark boots. The woman is wearing a black t-shirt with a white logo and black boots. The overall mood is affectionate and protective.

**ORIENTATIONS  
STRATEGIQUES,  
OBJECTIFS,  
ET ACTIONS RETENUES**

## 1/ Adapter l'accueil jeune enfant aux besoins des familles

### Constats

**P**our concilier vie familiale et professionnelle, les familles doivent pouvoir recourir à des modes de garde accessibles et diversifiés.

Il ressort de l'état des lieux que la part d'enfants de moins de 6 ans dans la population totale du Vaucluse traduit le potentiel des besoins en garde d'enfants.

Il faut noter que le nombre de familles avec enfants de moins de 6 ans est en légère baisse entre 2011 et 2015 : -1,26% en cinq ans (passage de 18 623 à 18 389 familles).

Ce potentiel de besoin de garde d'enfants est, par ailleurs, à mettre en perspective avec :

> la part des parents exerçant une activité qui reste toujours inférieure à la moyenne nationale, qu'il s'agisse des familles composées d'un couple parental ou d'un « monoparent ». La part des femmes au foyer et la part des femmes en activité à temps partiel sont, quant à elles, supérieures à la moyenne nationale. Le taux de parents actifs avec enfants de moins de 6 ans est de 44% en 2015. Il est de 52,90% pour les enfants de moins de trois ans. (Cf. données CAF 2015).

> les différents modes de garde mobilisés par les parents dans le département.

> la capacité économique du ou des parents à assumer le reste à charge des frais. Le contexte socio-économique de Vaucluse montre que ce reste à charge peut freiner la demande.



## Objectifs poursuivis

**> Affiner la connaissance des besoins, notamment des familles à besoins spécifiques et créer des places sur les territoires moins pourvus.**

La connaissance des besoins passe par la communication des données, services et outils existants entre institutions : Etat, CAF, MSA, conseil départemental, établissements publics de coopération intercommunale, communes et gestionnaires associatifs.

Il convient, pour ce faire, d'élaborer un état des lieux annuel avec une cartographie et le suivi des taux d'occupation de l'ensemble des services, micro-crèches incluses.

L'ensemble de ces acteurs, par des échanges organisés et réguliers, va pouvoir mettre en cohérence l'état des lieux départemental et le diagnostic qui s'en suit avec les diagnostics locaux et ainsi développer un discours commun auprès des porteurs de projets.

Il faudra présenter à l'association des maires et à la CDAJE les différents services et l'état des lieux annuel.

L'encouragement à créer des places sur certains territoires, ou au contraire, la dissuasion des porteurs de projet sur d'autres déjà bien pourvus, sera plus efficace.

Il conviendra également de faire face au développement des Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) et micro-crèches en orientant

leur création vers les territoires découverts et en veillant à ce que les créations correspondent aux besoins des familles et n'entrent pas en concurrence avec d'autres types de structures EAJE.

**> Soutenir l'amélioration qualitative de l'offre de service.**

Il faut réussir à mobiliser les partenaires autour des exigences qualitatives portées par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et professionnaliser les acteurs autour de la notion d'investissement social pour l'enfant.

Les parents en recherche d'une place d'accueil ne connaissent pas toujours les différents types d'accueil. Il convient de leur permettre d'accéder facilement à la connaissance des différents statuts juridiques des établissements, des règles de financement et des prises en charge CAF / MSA possibles ainsi que des exigences réglementaires de formation du personnel.

Certains parents ne connaissant pas les exigences réglementaires de fonctionnement des établissements (diplômes des professionnels, projet d'établissement, conseil des parents), ne peuvent pas prospecter efficacement dans l'intérêt de leur enfant. Ils peuvent se trouver ensuite confrontés à un écart sur leurs attentes en termes d'accueil.



## Actions retenues

### **Action 1-1 : Construire une instance de régulation et d'aide à la décision.**

Cette instance définira ses modalités de fonctionnement pour permettre le développement du travail en réseau, articuler le travail avec les contrats enfance jeunesse, les maires et organiser des temps de réflexions autour de thématiques telles que le développement des crèches d'insertion professionnelles et la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

Le travail devra aussi porter sur les évolutions nécessaires de la formation professionnelle et la diffusion de données à jour (Cf diffusion de la charte nationale d'accueil du jeune enfant).

Il conviendra de mettre en place un groupe de travail pour définir des modalités viables à présenter en commission départementale relative aux crèches à vocation d'insertion professionnelle.

Ce travail sera complété par l'étape opérationnelle de l'étude des projets par une instance partenariale CD-PMI/CAF/MSA.

### **Action 1-2 : Réaliser une semaine de la petite enfance avec et pour les professionnels et les familles**

La Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE), réglementairement constituée, poursuivra son activité au sein du pilotage du présent schéma et sera l'organe opérationnel de

coordination de rencontres autour de l'accueil du jeune enfant, sur un espace-temps, à une périodicité qui reste à définir.

> Il s'agira d'organiser des échanges de pratiques avec les professionnels sur des problématiques communes, dans le cadre de ces journées thématiques et favoriser l'harmonisation des pratiques dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

> En articulation avec le conseil régional, il est proposé de faire connaître les métiers de la petite enfance, réfléchir à la VAE pour les professionnels qui souhaitent obtenir de nouvelles qualifications.

### **Action 1-3 : Améliorer l'information à l'intention des parents.**

L'information aux familles déjà assurée par les RAM, pourra être améliorée par l'encadrement de celle-ci en lien, avec la CAF et le conseil départemental. Des rencontres RAM/Territoires devront conduire un travail d'élaboration de modules d'information visant à apporter une lisibilité homogène de l'offre et une harmonisation des pratiques.

> Il s'agira de s'appuyer sur les mairies et intercommunalités pour organiser des informations collectives et expliquer les différents services aux parents et leur faire connaître, ainsi qu'aux porteurs de projet les sites Internet « mon-enfant.fr » et « vaucluse.fr ».

## 2/ Consolider l'offre de soutien à la parentalité

### Constats

Les évolutions sociales complexifient l'exercice de la fonction parentale. Un rapport de février 2013 de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) rappelle le contexte dans lequel les politiques publiques de soutien à la parentalité ont émergé.

*« Depuis le milieu des années 1970, la famille française est traversée par de profondes mutations : baisse de la fécondité, travail des femmes, diminution des mariages, instabilité conjugale. Aujourd'hui, en France, plus d'un enfant sur deux naît hors mariage, trois millions de jeunes sont élevés dans une famille monoparentale, 1,6 million d'enfants grandissent au sein d'une famille recomposée, et un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre. L'exercice de la fonction parentale est également confronté à des enjeux inédits, qu'il s'agisse de la raréfaction des transmissions intergénérationnelles ou de l'irruption des écrans dans le quotidien des familles... ».*

L'enjeu est aujourd'hui de banaliser le recours aux services de soutien à la parentalité pour que toutes les familles puissent y accéder, s'entraider

et partager leurs expériences, sans peur d'être jugées.

Le soutien à la parentalité est une politique publique à part entière au sein de la politique familiale. Il constitue le 3ème pilier de la politique familiale à côté des prestations familiales et de l'offre d'accueil.

L'ensemble des dispositifs de soutien à la parentalité, tels que définis dans l'état des lieux, est proposé aux familles dans le Vaucluse. Malgré une offre diversifiée, il ressort que l'ensemble du territoire n'est pas également couvert. Les efforts de développement doivent se concentrer sur les zones les moins pourvues au regard des besoins.

Il faut souligner également que les actions proposées sont diverses et portées par des acteurs très différents, si bien que les familles ont des difficultés à connaître l'offre existante et à s'orienter. Cette offre de services peut sembler floue pour certaines familles, qui ne savent pas quelles réponses elles pourraient trouver.



Il est constaté, enfin, la place importante du bénévolat sur le champ du soutien à la parentalité, d'autant que cette politique dispose de moyens relativement peu élevés, pour lesquels il ne peut être exigé de qualification mais qui requièrent un accompagnement.



## Objectifs poursuivis

> L'objectif de ce schéma est de programmer et d'organiser le développement des actions de soutien à la fonction parentale de manière à répondre équitablement aux attentes des familles.

Il s'agit de prendre en compte les besoins de toutes les familles, et porter une attention particulière aux plus fragiles. Toutes les familles, quelle que soit leur situation socio-économique, peuvent être fragilisées par des événements de la vie qui les déstabilisent (séparation, veuvage, maladie, handicap, décès d'un enfant...).

Pour lutter contre tout isolement, les parents doivent pouvoir accéder à des espaces d'informations, de rencontres et d'échanges sur leurs problématiques ; si possible au plus près de leur lieu de vie ou d'activité qu'ils souhaitent neutres (écoles, crèches...).

On note également que les parents sont plus présents dans les premières années de la vie de l'enfant. C'est sur cette période qu'il faut porter les efforts, pour que la culture de la parentalité s'installe progressivement et puisse ensuite être étendue à d'autres périodes de la vie. En intervenant de façon précoce et continue sur les problèmes repérés, en instaurant des dispositifs banalisés et réactifs, il y aura moins de situations à gérer «en réparation».

## Actions retenues

**Action 2-1 Réaliser un diagnostic des besoins des familles, de l'offre existante et des problématiques départementales.**

> **Affiner la connaissance des besoins**

Le premier objectif opérationnel est de réaliser un état des lieux plus précis des besoins et des actions de soutien à la parentalité qui existent en Vaucluse. La fonction parentale revêt en effet plusieurs dimensions et les besoins de soutien peuvent être variés.

**Action 2-2 Elaborer un outil d'information sur les services existants respectivement pour les familles et pour les acteurs de terrain.**

> **Poursuivre le développement et la structuration de l'offre de soutien à la parentalité**

Le deuxième objectif opérationnel est de structurer l'offre de soutien à la parentalité et de la développer en veillant à une répartition harmonieuse en fonction des besoins et des territoires, qu'ils soient ruraux,

péri-urbains, dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Il est décidé en premier lieu de donner de la lisibilité à l'offre existante. Le but est d'améliorer l'information des familles et aux acteurs de terrain pour un meilleur accès des familles à l'offre de services de soutien à la parentalité.

Il s'agit également de favoriser l'accès aux familles à une offre de service de «soutien à la coparentalité».

Il faut également permettre aux parents, autour de la thématique de la radicalisation, de mieux repérer les professionnels auxquels ils peuvent s'adresser.

**Action 2-3 Développer le recours aux services de soutien à la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap.**

> **Améliorer le recours à l'offre de services de soutien à la parentalité**

Le soutien à la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap représente en Vaucluse un besoin spécifique. Il recouvre notamment le besoin d'accès aux loisirs des enfants et au répit des parents. Il est souligné la situation socio-économique que peuvent rencontrer ces familles : séparation, monoparentalité, isolement, chômage, précarité, ... et les questionnements éducatifs sur le fait d'être parent d'enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques. Il est souligné à cet égard le rôle des opérateurs du soutien à la parentalité dans le parcours des parents en termes de prévention et de guidance.

Ainsi, le troisième objectif opérationnel est d'améliorer le recours à l'offre de services de soutien à la parentalité pour les parents d'enfants en situation de handicap.

**Action 2-4 Accompagner les opérateurs sur les orientations prioritaires, l'évaluation, les échanges de pratiques, le travail en réseau (REAAP, CLAS, médiation familiale, ...), la formation et la qualification.**

> **Soutenir l'amélioration qualitative de l'offre de service**

Suite aux constats ci-dessus, les partenaires retiennent comme quatrième objectif opérationnel d'accompagner les opérateurs pour l'amélioration qualitative de l'offre de services.

## 3/ Promouvoir et soutenir une politique de jeunesse partagée

### Constats

Le département de Vaucluse est le 2<sup>ème</sup> département le plus jeune de PACA et le 41<sup>ème</sup> à l'échelle de la France métropolitaine.

Près de 30 000 collégiens sont accueillis dans les 41 collèges publics et 13 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat (cf. site internet du Conseil Départemental).

On compte 7 200 étudiants inscrits à l'université d'Avignon et des pays de Vaucluse.

La jeunesse ne constitue pas par nature un public homogène : c'est une catégorie de la population par essence fluctuante car elle constitue un moment de passage entre l'enfance et l'âge adulte.

Elle se caractérise par une grande diversité de situations, du lycéen au jeune actif, qu'il est nécessaire de prendre en compte dans une politique jeunesse afin de créer les conditions sociales d'accès aux loisirs éducatifs, à l'autonomie, à la vie en collectivité..... De plus les besoins sont parfois très différenciés selon les territoires. Les modalités d'intervention doivent donc être graduées et adaptées au contexte (spécificités rurales, quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville...).



## Objectifs poursuivis

La jeunesse est un projet d'avenir, une ambition pour la société de demain. La politique menée à l'égard de la jeunesse est une politique d'investissement social. Il s'agit à la fois de valoriser aujourd'hui les compétences des jeunes et de situer l'intervention sociale le plus en amont possible afin de minimiser les risques sociaux.

L'ambition majeure en faveur de la jeunesse est de renforcer l'égalité des chances et la réduction des inégalités entre les jeunes afin que chaque jeune trouve sa place dans la société. Les actions doivent contribuer à donner à tous les jeunes les moyens d'être un citoyen engagé, inséré professionnellement, tolérant et ouvert à toutes les formes de mixité, culturelles, sociales fille/garçon... Ces actions se basent sur le constat que la jeunesse se forme au sein de la structure familiale, de groupes de pairs et dans des cadres collectifs.

Au-delà des difficultés qu'elle rencontre, la jeunesse constitue un atout en termes de potentiel de développement économique, de créativité. Il est donc apparu comme un enjeu d'adopter la signature du Schéma Départemental des Services aux Familles du Vaucluse comme un point de départ pour développer un partenariat actif sur le champ de la jeunesse et définir un plan d'action départemental structuré.

## > Affiner la connaissance des besoins des adolescents, notamment des jeunes ayant le moins d'opportunités d'accompagnement parental ou de l'éducation nationale et jeunes adultes jusqu'à 25 ans.

Il s'agit de repérer les besoins des jeunes en fonction de leur parcours et proposer à des publics prioritaires jeunes une offre de services « attentionnée » correspondant à leurs besoins immédiats. Ce parcours vise à réunir les conditions favorables à l'épanouissement du jeune, en tenant compte de l'environnement de vie de ses parents.

La démarche « parcours jeunes » se définirait dans le cadre d'un parcours spécifique incluant les missions locales en complémentarité avec les services de l'éducation nationale.

L'objectif majeur est de développer une politique d'accès aux droits et d'accompagnement adaptée aux problématiques des jeunes : pour renforcer la lisibilité de l'offre des partenaires sur le champ de la jeunesse, une politique d'accès aux droits, spécifiques à l'égard des étudiants et des jeunes adultes est souhaitable. Dans ce cadre, les jeunes particulièrement vulnérables (jeunes porteurs de handicap, sortants de l'ASE, mères adolescentes,.....) pourront faire l'objet de parcours attentionnés.

## > Accompagner une démarche de citoyen engagé « éclairé »

L'objectif est aujourd'hui de réaffirmer et accentuer les modalités d'aide d'accompagnement aux jeunes, futurs citoyens et parents de demain, en les considérant comme des citoyens à part entière, engagés dans leur vie et celle de la cité.

L'offre actuelle est foisonnante mais éclatée et les dispositifs orientés vers les familles ; les jeunes sont peu associés aux décisions qui les concernent. Il est constaté des inégalités importantes entre jeunes (sociales, territoriales, culturelles...), un développement du numérique qui échappe aux regards des parents avec des problèmes d'emprise... l'ambition est d'apporter de la cohérence et lisibilité aux interventions des partenaires.

L'ambition est de favoriser l'engagement « éclairé » des jeunes, en privilégiant un accompagnement éducatif par le « pouvoir d'agir ».

## > Soutenir les processus d'autonomisation des jeunes

« L'autonomie recouvre la capacité à être acteur de sa vie, à définir son projet de vie, seul et avec les autres, et ainsi passer à l'âge adulte ». Cette transition est un processus complexe qui renvoie à la fois aux conditions matérielles de l'indépendance mais également à la « possibilité d'orienter son propre destin, individuel et collectif ».

En ce qui concerne spécifiquement les jeunes, il s'agit d'être présent à leurs côtés, en les accompagnant dans les différentes étapes de leur socialisation et en les soutenant dans les relations aux autres jeunes, aux autres adultes, à leurs parents, aux institutions (Caf, école, etc.), aux professionnels de la jeunesse etc.

## > Partenaires mobilisés

Caf, Ddcs, Conseil Départemental, Conseil régional, Msa, Centres Sociaux, Missions Locales, Planning Familial, Associations, Foyers de Jeunes Travailleurs, Clubs jeunes, Maison des Adolescents, Advsea, Crous, Point accueil écoute Jeunes, EPCI...





## Actions retenues

### Action 3-1 Réaliser un diagnostic des besoins des adolescents, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité d'accompagnement parental ou de l'éducation nationale et jeunes adultes jusqu'à 25 ans.

L'une des étapes préalables à la mise en place de cet objectif serait la réalisation d'un état des lieux partagé des acteurs et dispositifs agissant en faveur de la jeunesse. Ensuite un diagnostic des besoins des publics prioritaires pourra être effectué : en effet les besoins des jeunes sont à différencier selon les territoires et les parcours de vie.

### Action 3-2 Favoriser une dynamique autour du «pouvoir d'agir» et autour du «bien vivre ensemble»

Il s'agit de :

- favoriser les actions d'accompagnement éducatif permettant de développer l'esprit critique, de promouvoir l'ouverture culturelle et sociale et la participation à la vie démocratique ;
- soutenir et valoriser l'engagement des jeunes et leur participation active à la vie citoyenne ;

Cet apprentissage s'accompagne de celui de la responsabilité, de la capacité à agir et à être concerné par la société qui nous entoure. Ce principe est particulièrement structurant pour les jeunes qui, à cet âge de la vie, sont très sensibles aux notions d'appartenance à un groupe, à un quartier, à une communauté et sont souvent à la recherche de repères pour s'en-

gager dans leur vie d'adultes.

Cette action se déclinera autour :

- du développement du dispositif «promeneurs du net»
- de la poursuite du développement de service civique
- de la mise en place de réseau acteurs jeunes
- de la mise en place d'une plateforme de services

### Action 3-3 Mobiliser les jeunes autour de projets correspondant à leurs pratiques et à leurs attentes

En proposant un accompagnement sur ces deux volets, adapté aux différents moments de vie des jeunes, l'action mise en place doit contribuer à créer les conditions pour permettre à chaque jeune d'avoir les moyens de son « projet de vie » avec la mise en place d'un groupe projet.

Cette action peut se décliner selon les différents moments de vie du jeune pour :

- accompagner les processus de décohabitation, d'insertion sociale et professionnelle
- redynamiser des clubs jeunes
- organiser une journée ou semaine «jeunesse»
- développer des prestations de service au niveau de la branche famille.
- en complément des prestations légales versées par la Caf et la MSA aux familles et de l'action retenue, s'appuyer sur la politique de soutien à la parentalité.

## 4/ Assurer la gouvernance du schéma et de son plan d'actions

### Constats

Le préfet pilote la mise en place du schéma départemental des services aux familles, en lien étroit avec le président du conseil départemental et le président de la caisse d'allocations familiales.

Le schéma départemental vise à la mobilisation et la coordination de l'ensemble des services construits pour et avec les familles par différents acteurs.

L'approche globale impulsée dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, sur les champs de l'accueil jeune enfant, du soutien à la parentalité et de la jeunesse, nécessite de faire évoluer la gouvernance départementale des partenaires institutionnels sur ces 3 champs, pour un plan de développement concerté des services aux familles.

Il est convenu de prendre en compte le maintien du cadre juridique de la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE) dans le code de l'action sociale et des familles. Il convient également de faire évoluer les instances partenariales existantes notamment le Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP), en lien avec le pilotage et la mise en œuvre du schéma ou de les créer lorsqu'elles n'existent pas (ex : champ de la jeunesse).

Face au risque de réunions multiples, il importe par ailleurs de veiller à l'efficience de la gouvernance.

Il est à préciser que, dans le présent schéma, la promotion des valeurs de la république est abordée de manière transversale sur les trois axes car elle irrigue l'ensemble des politiques publiques.

Après les attentats de janvier 2015 et la mobilisation nationale qui s'en est suivie, sont apparus comme des objectifs impérieux la réaffirmation et le rassemblement autour des valeurs de la République qui fondent le vivre ensemble, et ce grâce au renforcement de la coopération de tous les acteurs (État, collectivités, associations).

Ces événements ont rappelé l'action essentielle des pouvoirs publics dans les domaines de l'éducation, de la citoyenneté, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la solidarité. Il s'agit de mobiliser tous les leviers disponibles pour faire vivre les valeurs de la République, de veiller à ce que chaque citoyen puisse en bénéficier au quotidien, et de faire en sorte que chacun s'en saisisse et le fasse vivre par des actes.

### Objectifs poursuivis

Rendre effective sur la durée la démarche de coordination partenariale globale sur les champs de l'accueil jeune enfant, du soutien à la parentalité et de la jeunesse.

- Définir la gouvernance opérationnelle des instances du schéma
- Communiquer sur l'offre de services et impulser un travail en réseau des acteurs

- Evaluer l'atteinte des objectifs du schéma
- Actualiser le plan d'actions si nécessaire (diagnostics complémentaires, évolutions juridiques ou politiques, évaluation)

Veiller à ce que chaque citoyen puisse bénéficier au quotidien des valeurs de la république en actes.

## Actions retenues

**Action 4-1** Elaborer une charte partenariale relative à la gouvernance opérationnelle.

**Action 4-2** Favoriser la promotion des valeurs de la république et de la laïcité en direction des familles et des opérateurs, la mixité filles garçons dans les services proposés et la formation des acteurs.





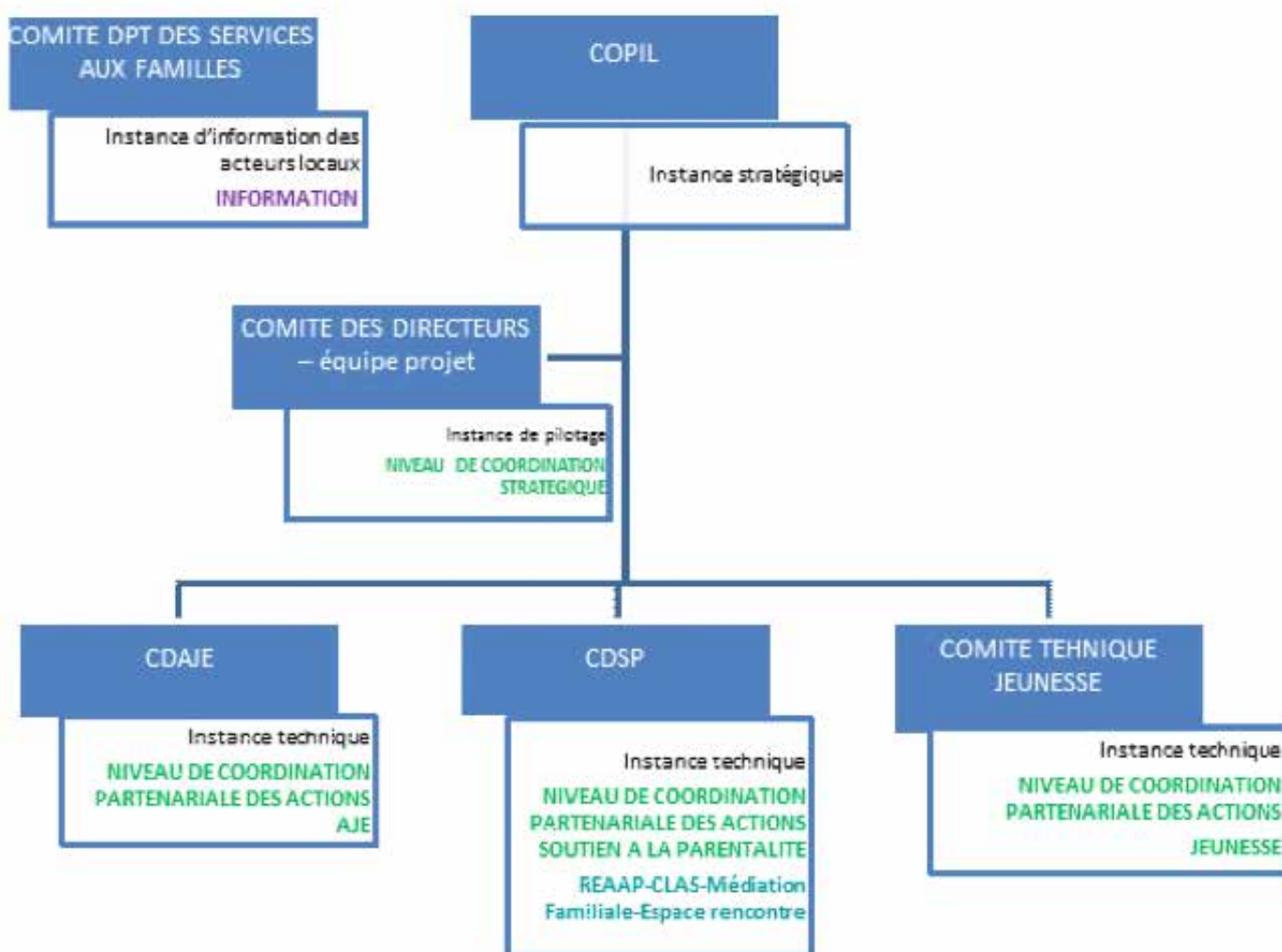
**MODALITES  
DE MISE EN ŒUVRE  
DES ACTIONS  
DU SCHEMA**

# MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU SCHEMA

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser les moyens humains (personnels qualifiés), matériels (données, statistiques, etc.) et financiers nécessaires à la réalisation des actions du schéma dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus. En tout état de cause, le financement de ces

actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie au schéma.

Pour atteindre les objectifs du présent schéma, les parties signataires décident de mettre en place une charte partenariale et les instances suivantes :



Les parties signataires s'accordent également pour mobiliser leurs moyens financiers de façon à soutenir, à titre prioritaire, les actions inscrites au présent schéma.

Le principe de coordination des interventions publiques par des appels à projets est retenu. Il s'agit d'orienter le développement de l'offre en fonction des besoins et de clarifier la commande aux opérateurs.

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le schéma.

L'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du schéma sont coordonnés par le comité de pilotage. Les instances/groupes de travail thématiques sont chargés du suivi des objectifs et des actions dans leurs champs de compétence.

L'évaluation des objectifs et des actions repose sur les indicateurs et le calendrier prévisionnel définis dans les fiches actions figurant en annexe du présent schéma.

Les parties signataires donnent leur autorisation pour mettre en ligne sur Internet le présent schéma. Elles décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent schéma.

Les supports communs sont validés par le comité de pilotage du schéma départemental des services aux familles et font apparaître les logos de chacune des parties au schéma.

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements. L'avenant précise toutes les modifications apportées au schéma d'origine ainsi qu'à ses annexes.



# FAIT À AVIGNON

<p>Monsieur le Préfet de Vaucluse</p> <p>Bernard GONZALEZ</p>	<p>Monsieur le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse</p> <p>Georges BOUTINOT</p>	<p>Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse</p> <p>Christian DELAFOSSE</p>
<p>Monsieur le Président du Conseil Départemental de Vaucluse</p> <p>Maurice CHABERT</p>	<p>Monsieur le Directeur Général des Services du Conseil Départemental de Vaucluse</p> <p>Norbert PAGE-RELO</p>	<p>Madame la Présidente de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse</p> <p>Marie-Claude SALIGNON</p>
<p>Madame la Directrice Générale de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse</p> <p>Anne-Laure TORRESIN</p>	<p>Monsieur le Président du Conseil Régional de la région Provence Alpes Côte d'Azur</p> <p>Renaud MUSELIER</p>	<p>Monsieur le Président de l'Association Départementale des Maires de Vaucluse</p> <p>Jean-François LOVISOLO</p>
<p>Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Vaucluse</p> <p>Christian PATOZ</p>	<p>Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Nîmes</p> <p>Bernard KEIME</p>	<p>Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Provence Alpes Côte d'Azur</p> <p>Claude D'HARCOURT</p>



**ANNEXES**  
**1-LEXIQUE**  
**2-PLAN D' ACTIONS**  
**3-FICHES ACTIONS**



- AEMO** - Action Educative en Milieu Ouvert
- ARS** - Agence Régionale de Santé
- ACM** - Accueil Collectifs de Mineurs
- ADVSEA** - Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte
- AEEH** - Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- ALSH** - Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- AMF** - Association des Maires de France
- ASE** - Aide Sociale à l'Enfance
- ATSEM** - Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
- BAFA** - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
- CAF** - Caisse d'Allocations Familiales
- CCAS** - Centre Communal d'Action Sociale
- CD** - Conseil Départemental
- CDAJE** - Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant
- CEJ** - Contrat Enfance Jeunesse
- CIMAP** : Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique
- CLAS** - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- CMP** - Centre Médico Psychologique
- CNAF** - Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- CODES** - Comité Départemental pour l'Education à la Santé
- COG** - Convention d'Objectifs et de Gestion
- DASEN** - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- DDCS** - Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- EAJE** - Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
- EPCI** - Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FDAJ** - Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes
- FIJ** - Fonds Initiatives Jeunes
- FEPEM** - Fédération des Particuliers Employeurs
- IMAJE** - Indicateur de Mesure de l'Accueil des Jeunes Enfants
- LAEP** - Lieu d'Accueil Enfants-Parents
- MAM** - Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s
- MDA** - Maison des Adolescents
- MDPH** - Maison Départementale des Personnes Handicapées
- MSA** - Mutualité Sociale Agricole
- PAEJ** - Point Accueil Ecoute Jeunes
- PEDT** - Projet Educatif De Territoire
- PIJ** : Point Information Jeunesse
- PJJ** - Protection Judiciaire de la Jeunesse
- PMI** - Protection Maternelle Infantile
- PRE** - Programme de Réussite Educative
- PSU** - Prestation de Service Unique
- QPV** - Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville
- RAM** - Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s
- REAAP** - Réseau d'Ecoute, d'Appui, d'Accompagnement des Parents
- RAJ** - Réseau Acteurs Jeunes
- RSA** - Revenu de Solidarité Active
- SAAD** - Service d'Aide A Domicile
- SDSF** - Schéma Départemental des Services aux Familles
- URIOPSS** - Union Régionale Interfédérale des Œuvres et des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Orientations prioritaires	Orientations opérationnelles	Pilotes	Calendrier					Actions
			2017	2018	2019	2020	2021	
<b>ORIENTATIONS THEMATIQUES</b>								
<b>1. Adapter l'accueil jeune enfant aux besoins des familles</b>	Affiner la connaissance des besoins, notamment les familles avec des besoins spécifiques	CAF/ CD (PMI)		X				1-1 Construire une instance de partage, d'aide à la décision et de coordination des partenaires institutionnels (CAF, MSA, CD, Education Nationale, collectivités)
	Créer des places sur les territoires moins pourvus	CAF/ CD (CDAJE)		X				1-2 Réaliser une semaine de la petite enfance avec et pour les professionnels et les familles, en cohérence avec la CDAJE
	Soutenir l'amélioration qualitative de l'offre de services	CAF			X			1-3 Améliorer l'information à l'intention des parents (dès la grossesse, en associant la CPAM)
<b>2. Consolider l'offre de soutien à la parentalité</b>	Affiner la connaissance des besoins	CAF/ DDCS/ MSA/ CD		X				2-1 Réaliser un diagnostic des besoins des familles, de l'offre existante et des problématiques départementales
	Poursuivre le développement et la structuration de l'offre de soutien à la parentalité	CAF		X				2-2 Elaborer un outil d'information sur les services existants respectivement pour les familles et pour les acteurs de terrain
	Améliorer le recours à l'offre de services de soutien à la parentalité	DDCS/ CD		X				2-3 Développer le recours aux services de soutien à la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap
	Soutenir l'amélioration qualitative de l'offre de services	CAF		X				2-4 Accompagner les opérateurs sur les orientations prioritaires, l'évaluation, les échanges de pratiques, le travail en réseau (REAAP, CLAS, médiation familiale, ...), la formation et la qualification

<b>3. Promouvoir et soutenir une politique jeunesse partagée</b>	Affiner la connaissance des besoins des adolescents, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité d'accompagnement parental ou de l'Education Nationale, et jeunes adultes jusqu'à 25 ans	CAF/CD							3-1 Réaliser un diagnostic des besoins des adolescents, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité, d'accompagnement parental ou de la part de l'Education Nationale et jeunes adultes jusqu'à 25 ans
	Accompagner une démarche de citoyen engagé « éclairé »	CAF/DDCS/MSA/CD	X	X					3-2 Favoriser une dynamique autour du « pouvoir d'agir » et autour du « bien vivre ensemble »
	Soutenir les processus d'autonomisation des jeunes	CAF/DDCS/MSA/CD		X					3-3 Mobiliser les jeunes autour de projets correspondants à leurs pratiques et à leurs attentes
<b>ORIENTATIONS TRANSVERSALES</b>									
<b>4. Définir la gouvernance du schéma et de son plan d'actions</b>	Définir la gouvernance opérationnelle des instances du schéma								
	Communiquer sur l'offre de services et impulser un travail en réseau et une dynamique de formation des acteurs		X	X					4-1 Elaborer une charte partenariale relative à la gouvernance opérationnelle
	Evaluer l'atteinte des objectifs du schéma	CAF/DDCS/MSA/CD	X	X	X	X	X		4-2 Favoriser la promotion des valeurs de la république et de la laïcité en direction des familles et des opérateurs, la mixité filles garçons et la formation des acteurs
	Actualiser le plan d'actions si nécessaire (diagnostics complémentaires, évolutions juridiques ou politiques, évaluation)								

## AXE THEMATIQUE : L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

**ORIENTATION STRATEGIQUE : Adapter l'accueil du jeune enfant aux besoins des familles**

**Fiche action N°1.1 : Construire une instance de régulation et d'aide à la décision pour les partenaires professionnels et les élus. (sans les porteurs de projet)**

**Priorité N° 1**

**Calendrier de mise en œuvre : 2018**

### Eléments de diagnostic :

- Communication insuffisante des données et des outils existants.
- Les services petite enfance des collectivités territoriales ne sont pas informés de l'avancée des projets de créations de places.
- L'état des lieux réalisé pour la CDAJE n'est pas connu alors qu'il est placé sur les sites Département et CAF.
- Pas de solidarité avec les collectivités territoriales face aux porteurs de projets.
- Absence de confrontation entre les diagnostics locaux et départementaux.
- Manque de travail en réseau entre les responsables de lieux d'accueil pour l'harmonisation des pratiques.
- Pertinence du développement des MAM à interroger.
- Articulation RAM/MAM.

### Objectifs opérationnels :

- Affiner la connaissance des besoins, notamment des familles à besoins spécifiques (décès, séparation, handicap).
- Créer des places sur les territoires moins pourvus.
- Favoriser, en lien avec la politique de la ville, la création de crèches à vocation d'insertion professionnelle.
- Porter et diffuser la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant.

### Public visé :

- Les familles en recherche d'un mode d'accueil pour enfant de moins de 6 ans

### Porteur

- CAF / Conseil départemental -PMI

### Partenaires associés

- L'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de l'accueil du jeune enfant. (Institutions : DDCS, Education Nationale, CAF, MSA, CD, Communes, Communautés de communes. Associations, RAM).

### Moyens - financements

- Des rencontres partenariales régulières

### Modalités de mise en œuvre :

- Elaboration d'un règlement intérieur de fonctionnement (périodicité des rencontres, le pilotage, le secrétariat...)
- Déclinaison par territoire d'un tableau de bord des lieux d'accueil et de leur densité par rapport à la population.

### Suivi et Indicateurs

- La définition d'une procédure d'instruction des projets de créations de places, intégrant une étape de partage entre les institutions concernées.
- La mise à disposition des communes et communautés de communes des données départementales et locales pour guider les porteurs de projets.
- Rencontres et travaux de l'instance
- Les réunions CDAJE et comité de pilotage de suivi et validation.

## AXE THEMATIQUE : L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

**ORIENTATION STRATEGIQUE :** Adapter l'accueil du jeune enfant aux besoins des familles.

**Fiche action N°1.2 :** Réaliser une semaine de la petite enfance avec et pour les professionnels et les familles, en cohérence avec la CDAJE (périodicité à définir)

**Priorité N° 2**

**Calendrier de mise en œuvre : 2018**

### Eléments de diagnostic :

- Communication insuffisante des données et des outils existants.
- Manque de travail en réseau
- Besoins des parents mal connus
- Insuffisance de liens avec l'association des maires de France.

### Objectifs opérationnels :

- Donner aux familles l'accès à l'information
- Valoriser ce qui se fait
- Rapprocher les familles des institutions
- Organiser une réflexion sur les thèmes demandés par la CDAJE.

### Public visé :

- Les familles en recherche ou utilisateurs d'un mode d'accueil pour enfant de moins de 6 ans

### Porteur

- CAF et le Département (présidence de la CDAJE)

### Partenaires associés

- L'ensemble des partenaires présents à la CDAJE. (Institutions : DDCS, Education Nationale, CAF, MSA, CD, Communes, Communautés de communes. Associations, RAM.)

### Moyens - financements

- Des rencontres partenariales régulières prenant appui sur la CDAJE

### Modalités de mise en œuvre :

- Confier à la CDAJE l'élaboration d'une telle manifestation.

### Suivi et Indicateurs

- La réalisation d'une semaine à un rythme à définir
- La diffusion des actes des rencontres diverses
- Les réunions de la CDAJE et comité de pilotage de suivi et validation

## AXE THEMATIQUE : L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

**ORIENTATION STRATEGIQUE :** Adapter l'accueil du jeune enfant aux besoins des familles.

**Fiche action N°1.3 :** Améliorer l'information à l'intention des parents.

**Priorité N° 3**

**Calendrier de mise en œuvre : 2019**

### Eléments de diagnostic :

- Communication insuffisante des données et des outils existants.
- Méconnaissance par les parents des différentes formes juridiques d'accueil et des aides financières CAF associées.
- Les familles ne connaissent pas les modalités de fonctionnement des lieux d'accueils, garantes de qualité : qualification du personnel, projet d'établissement, formation assistants maternels, conseil de parents...

### Objectifs opérationnels :

- Soutenir l'amélioration qualitative de l'offre.
- Donner aux parents les clés pour apprécier la qualité de l'accueil.
- Apporter aux familles de la lisibilité dans l'intervention des différents partenaires institutionnels.
- Harmoniser les pratiques

### Public visé :

- CAF par l'intermédiaire des RAM.

### Porteur

- CAF et le Département (présidence de la CDAJE)

### Partenaires associés

- L'ensemble des partenaires intervenant dans le champ de l'accueil du jeune enfant. (Institutions : DDCS, Education Nationale, CAF, MSA, CD- PMI, Communes, Communautés de communes. Associations, RAM et les usagers).

### Moyens - financements

- Des rencontres partenariales régulières prenant appui sur la CDAJE
- Optimisation du site mon-enfant.fr.

### Modalités de mise en œuvre :

- La tenue de rencontres collectives pour les parents, au niveau des communes et communautés de communes.

### Suivi et Indicateurs

- Les compte-rendus de réunions
- Les réunions de la CDAJE et comité de pilotage de suivi et de validation.

## AXE THEMATIQUE : SOUTIEN A LA PARENTALITE

**ORIENTATION STRATEGIQUE :** Affiner la connaissance des besoins.

**Fiche action N° 2.1 Réaliser un diagnostic des besoins des familles, de l'offre existante et des problématiques départementales**

**Priorité N° 1**

**Echéance : 2018**

### Eléments de diagnostic :

- Le soutien à la parentalité est une politique universelle qui a vocation à répondre à l'ensemble des besoins des familles du département. Un des enjeux du schéma est de réduire les inégalités territoriales. Il faut pouvoir déterminer les manques entre les besoins et l'offre.
- Le soutien à la parentalité recouvre plusieurs dimensions. Il faut pouvoir mieux connaître ces différents besoins.
- Dans le même temps, il faut pouvoir approfondir la connaissance de l'offre de services existante. Les services de soutien à la parentalité sont d'une grande diversité. En outre, il est constaté que des intervenants multiples, tant sur le secteur social que sur le secteur de la santé publique, développent des actions. Il est constaté un manque de vision globale de cette offre. Il importe de travailler à une cohérence et une complémentarité de l'offre de services aux familles.

### Objectifs opérationnels :

- Affiner la connaissance des besoins, notamment des familles à besoins spécifiques.

### Public visé :

- Les familles ayant besoin d'un soutien la fonction parentale

### Porteur

- CAF / Etat / Dpt / MSA

### Partenaires associés

- L'ensemble des partenaires intervenant dans le champ du soutien à la parentalité. (Institutions : DDSCS, Education Nationale, Justice, CAF, MSA, CD, Conseil Régional, Communes, communautés de communes), associations, acteurs du secteur de la santé.

### Moyens - financements

- Conduite de projet pour affiner le diagnostic des besoins, équipe projet
- Données CAF, MSA, PMI, ARS

### Modalités de mise en œuvre :

- Définition d'une méthodologie, concertation avec les acteurs locaux,

### Suivi et Indicateurs

- Nombre et comptes-rendus de réunions du comité technique relatif au soutien à la parentalité, validation des travaux par le Copil, tableau de bord des actions menées,

## AXE THEMATIQUE : SOUTIEN A LA PARENTALITE

**ORIENTATION STRATEGIQUE :** Poursuivre le développement et la structuration de l'offre de soutien à la parentalité.

**Fiche action N° 2.2** Elaborer un outil d'information sur les services existants respectivement pour les familles et pour les acteurs de terrain

**Priorité N° 2**

**Echéance : 2018**

### Eléments de diagnostic :

- L'offre de services de soutien à la parentalité couvre un vaste champ, implique de très nombreux intervenants (publics, privés, bénévoles, professionnels ...), et repose sur des dispositifs, programmes et instruments variés.
- Il est constaté le peu d'auto-orientation des familles et l'importance des orientations dans la fréquentation de certains services.
- Il importe d'apporter de la lisibilité aux familles sur l'ensemble des offres d'accompagnement et ceci en fonction de leurs besoins.
- Il apparaît que le besoin de lisibilité existe aussi au niveau des acteurs locaux. Il est constaté également un manque d'interconnaissance et un isolement de certains acteurs.

### Objectifs opérationnels :

- Poursuivre le développement et la structuration de l'offre de soutien à la parentalité et favoriser le repérage des actions notamment en cas d'évènements fragilisants pour la famille comme la séparation
- Poursuivre le développement de l'offre de service de médiation familiale.
- Promouvoir l'ARIPA (Agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires) qui regroupe un ensemble de leviers d'aide permettant d'apporter aux familles une offre globale combinant prestations et accompagnement social.
- Faciliter, pour les parents, le recours aux opérateurs et aux dispositifs pour faire face aux situations de radicalisation.

### Public visé :

- Les familles et les acteurs de terrain

### Porteur

- CAF

### Partenaires associés

- L'ensemble des partenaires intervenant dans le champ du soutien à la parentalité. (Institutions : DDSCS, Education Nationale, Justice, CAF, MSA, CD, Conseil Régional, communes, communautés de commune, associations, acteurs du secteur de la santé, EAJE, RAM.

### Moyens - financements

- Le site mon-enfant.fr ; actions de communication et de sensibilisation auprès des partenaires relais des familles
- Valorisation et promotion de la politique vacances de la Caf.

### Modalités de mise en œuvre :

- Réunions partenariales pour définir le contenu et la forme de l'information à mettre en ligne sur le site mon-enfant.fr

### Suivi et Indicateurs

- Nombre et comptes-rendus de réunions du comité technique relatif au soutien à la parentalité, validation des travaux par le Copil, tableau de bord des actions menées, information en ligne des services existants à destination des familles, information en ligne à destination des acteurs de terrain



## AXE THEMATIQUE : SOUTIEN A LA PARENTALITE

**ORIENTATION STRATEGIQUE :** Améliorer le recours à l'offre de services de soutien à la parentalité.

**Fiche action N° 2.3 Améliorer le recours aux services de soutien à la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap**

**Priorité N° 3**

**Echéance : 2018 à 2022**

### Eléments de diagnostic :

- Le soutien à la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap correspond à un besoin spécifique. Il recouvre notamment le besoin d'accès aux loisirs des enfants et au répit des parents. Le handicap peut être facteur de séparation des parents. Ils ont besoin de pouvoir s'occuper de la fratrie aussi, d'autant plus si le parent est désormais seul.
- Les opérateurs du soutien à la parentalité ont un rôle dans le parcours des parents en termes de prévention et de guidance.
- Il est noté la situation socio-économique que peuvent rencontrer ces familles : séparation, monoparentalité, isolement, chômage, précarité, ... et les questionnements éducatifs sur le fait d'être parent pour des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques.
- Ces familles n'ont pas forcément connaissance du droit commun, orientés principalement vers la MDPH, ou sont réticents à s'y adresser par crainte du rejet. Il ressort des constats que parfois les animateurs ne sont pas formés. Il peut y avoir un risque de repli sur soi et d'isolement.

### Objectifs opérationnels :

- Améliorer le recours à l'offre de services de soutien à la parentalité des parents d'enfants en situation de handicap.
- Travailler autour de la notion de « temps de répit ».

### Public visé :

- Les familles ayant des enfants en situation de handicap

### Porteur

- CAF / DDCS / CD

### Partenaires associés

- L'ensemble des partenaires intervenant dans le champ du soutien à la parentalité. (Institutions : DDCS, Education Nationale, CAF, MSA, CD, MDPH), associations, ACM, acteurs du secteur médico-social. Appui sur la CPAM pour toucher les familles via les professionnels de santé.

### Moyens - financements

- Désignation d'une équipe projet
- Réunions partenariales
- Données MDPH

### Modalités de mise en œuvre :

- Communication de l'offre adaptée existante à la MDPH (ACM, autres activités ...)
- Réflexion partenariale pour développer la réponse aux besoins

### Suivi et Indicateurs

- Information sur l'offre adaptée existante aux familles et aux acteurs de terrain
- Proposition de services complémentaires et/ou actions de structuration de l'offre existante

## AXE THEMATIQUE : SOUTIEN A LA PARENTALITE

**ORIENTATION STRATEGIQUE :** Soutenir l'amélioration qualitative de l'offre de service.

### Fiche action N° 2.4 Accompagner les opérateurs

**Priorité N° 4**

**Echéance : 2018 à 2022**

#### Eléments de diagnostic :

- L'accompagnement des opérateurs représente un enjeu pour l'amélioration qualitative de l'offre de services au regard des orientations prioritaires partagées par les institutions, l'évaluation des actions, les échanges de pratiques, le travail en réseau (REAAP, CLAS, médiation familiale, ...), la formation, ou la qualification.
- Il est noté la place importante du bénévolat sur le soutien à la parentalité, d'autant que cette politique dispose de moyens relativement peu élevés, pour lequel il ne peut être exigé de qualification mais proposé un accompagnement.

#### Objectifs opérationnels :

- Soutenir l'amélioration qualitative de l'offre de service

#### Public visé :

- Les opérateurs locaux

#### Porteur

- CAF

#### Partenaires associés

- L'ensemble des partenaires intervenant dans le champ du soutien à la parentalité et de la santé (Institutions : DDCS, Education Nationale, CAF, MSA, CD, ARS), associations, ACM.

#### Moyens - financements

- Désignation d'une équipe projet
- Réunions partenariales de concertation pour mener la réflexion et la mise en œuvre

#### Modalités de mise en œuvre :

- Définition d'actions prioritaires au regard des moyens disponibles
- Conception de la mise en œuvre de ces actions
- Organisation de la mise en œuvre

#### Suivi et Indicateurs

- Nombre et comptes-rendus de réunions du comité technique relatif au soutien à la parentalité, validation des travaux par le Copil, tableau de bord des actions menées, Outils mis à disposition des opérateurs, réunions d'information collective des opérateurs, travail en réseau/échanges de pratiques/formation mis en place

## AXE THEMATIQUE : JEUNESSE

**ORIENTATION PRIORITAIRE :** Affiner la connaissance des besoins des adolescents, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité d'accompagnement parental ou l'Education Nationale, et jeunes adultes jusqu'à 25 ans.

**Fiche action N° 3.1 :** Réaliser un diagnostic des besoins des adolescents, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité d'accompagnement parental ou l'éducation nationale, et jeunes adultes jusqu'à 25 ans.

**Priorité N° 1**

**Echéance : 2019**

### Eléments de diagnostic :

- Il s'agit de repérer les besoins des jeunes en fonction de leur parcours et proposer à des publics prioritaires jeunes une offre de service « attentionnée » correspondant à leurs besoins immédiats. On s'aperçoit souvent que pour les jeunes qui se retrouvent en situation de fragilisation pour différents motifs (rupture avec la famille, décrochage scolaire, désinsertion professionnelle ...) les problématiques se cumulent (emploi, santé, logement, transport ...). Une fois que ces jeunes sont repérés l'objectif serait dans un cadre inter-institutionnel et en lien avec les acteurs locaux associatifs de leur proposer une offre de service individuelle et/ou collective pour favoriser l'accès aux droits et en mettant en place un accompagnement ...

### Objectifs opérationnels :

- Affiner la connaissance des besoins des adolescents, dont les jeunes ayant le moins d'opportunité, d'accompagnement parental ou de la part de l'Education Nationale et jeunes adultes jusqu'à 25 ans
- Proposer une offre de service attentionnée à des publics prioritaires jeunes permettant de favoriser l'accès aux droits.
- Permettre d'aborder toutes les thématiques pouvant intéresser les jeunes à un moment spécifique de leurs parcours.

Ce parcours vise à réunir les conditions favorables à l'épanouissement du jeune, en tenant compte de son propre environnement de vie et de celui de ses parents.

Promouvoir l'inclusion numérique en tant que facteur d'insertion sociale et professionnelle

### Public visé :

- Les jeunes

### Porteur

- CAF de Vaucluse – Conseil Départemental

### Partenaires associés

- Missions locales – associations insertion et recevant du public jeunes - FJT
- Centres Sociaux - Planning Familial - Emmaus Connect

### Moyens - financements

- Une conduite de projet pour affiner le diagnostic des besoins

## Modalités de mise en œuvre :

- Offre de service attentionnée  
Mise en place d'un groupe projet pour réflexion :
  - à la définition et repérage des publics prioritaires (diagnostic...)
  - aux modalités d'accompagnement : séance collective et/ou individuelle
  - aux articulations entre les différents acteurs de terrain en fonction des problématiques rencontrées par les jeunes
- Accès au numérique des jeunes  
Collaborations avec des associations en contact avec les jeunes que l'on souhaite repérer pour mise en place d'un programme d'accompagnement qui permettra un accès (et une formation) aux technologies de communication – lien avec les « points d'accueil connexions solidaires » .

## Suivi et Indicateurs

- Nombre et comptes-rendus de réunions du comité technique relatif au soutien à la parentalité, validation des travaux par le Copil, tableau de bord des actions menées, outils mis à disposition des opérateurs, réunions d'information collective des opérateurs, travail en réseau/échanges de pratiques/formation mis en place

## AXE THEMATIQUE : JEUNESSE

**ORIENTATION PRIORITAIRE :** Accompagner une démarche de citoyen engagé « éclairé ».

**Fiche action N° 3.2 :** Favoriser une dynamique autour du «pouvoir d'agir» et autour du «bien vivre ensemble»

**Priorité N° 1**

**Echéance : 2017 à 2022**

### Eléments de diagnostic :

- Les jeunes utilisent pour communiquer entre eux les réseaux sociaux vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement. Ces moyens de communication et d'échanges s'appuient sur des technologies qui évoluent très vite et qu'il est difficile de contrôler tant l'échange est rapide. Le risque auquel s'exposent les jeunes est de ne pas réussir à distinguer la bonne information de « l'intox » avec tout ce que cela induit en termes de conduites à risque.
- On constate par ailleurs que les réseaux sociaux permettent également aux jeunes de proposer et développer des projets qu'ils diffusent largement sur les réseaux sociaux. Aux institutions de « rebondir » sur les pratiques des jeunes pour les accompagner dans la démarche citoyenne au sens large.

### Objectifs opérationnels :

- Accompagner une démarche de citoyen engagé « éclairé »

### Public visé :

- Les jeunes

### Porteur

- CAF – DDCS – MSA – Conseil Départemental

### Partenaires associés

- Education Nationale – Fédération Education Populaire – Fédération des Foyers Ruraux - CROUS
- Acteurs locaux en lien avec les jeunes : clubs jeunes associations, centres sociaux, PAEJ, Missions locales, Maison des Adolescents ....

### Moyens - financements

- Développer le dispositif « promeneurs du net » pour :
  - mettre en place une présence éducative sur internet
  - faire émerger des projets portés par les jeunes et accompagnés par des professionnels de la jeunesse,
- Promouvoir et valoriser le dispositif « service civique »

### Modalités de mise en œuvre :

- Lancement de l'appel à projets et diffusion d'un cahier des charges pour démarrage de l'action «promeneurs du net» en septembre 2017

### Suivi et Indicateurs

- Tableau de bord de suivi de l'activité et des actions menées
- Réunion de l'instance technique jeunesse
- Compte-rendu réunions
- Comité de pilotage

## AXE THEMATIQUE : JEUNESSE

**ORIENTATION PRIORITAIRE :** Soutenir les processus d'autonomisation des jeunes.

**Fiche action N° 3.3 :** «Mobiliser les jeunes autour de projets correspondants à leurs pratiques et à leurs attentes»

**Priorité N° 2**

**Echéance : 2018 à 2022**

### Eléments de diagnostic :

- Le processus d'autonomisation des jeunes commence dès le plus jeune âge : l'autonomie ne se décrète pas elle est le résultat d'un parcours long et parfois complexe. Il ne s'agit pas seulement d'une autonomie administrative mais d'un processus d'autonomisation beaucoup plus large qui implique les domaines des loisirs, culturels, santé, insertion, logement .....
- Ce qui manque aujourd'hui aux jeunes ce sont des lieux facilement repérables et dans lesquels ils ont envie d'aller et au sein desquels ils puissent être accompagnés par des professionnels de la jeunesse pour faire émerger leurs propres projets « ceux qui leur plaisent » et qui leur donne l'impression d'agir sur leur propre parcours .
- L'appui sur les structures existantes est largement préférable à la création de nouvelles strates.

### Objectifs opérationnels :

- Soutenir les processus d'autonomisation des jeunes pour favoriser l'émergence de projets qui correspondent à leurs attentes

### Public visé :

- Les jeunes

### Porteur

- CAF – DDCCS – MSA - Conseil Départemental

### Partenaires associés

- Centres sociaux / Fédération des Centres Sociaux
- Fédérations sportives et culturelles
- Fédération des Foyers Ruraux Service jeunesse de communes avec Conseils Municipaux jeunes

## Moyens - financements

- Redynamiser le réseau des clubs jeunes dans l'objectif de proposer aux jeunes un lieu de proximité dans lesquelles ils aient « envie d'aller » : convivialité, partage, activités, échanges .....
- Mettre en place une journée ou semaine jeunesse avec proposition d'une thématique annuelle : présentation et valorisation d'action menées par et avec les jeunes
- Développer une nouvelle prestation de service « jeunesse » pour favoriser l'émergence de projets portés par les jeunes.
- Mettre en place un « passeport culture » pour permettre aux jeunes d'accéder gratuitement à des musées, des expos, des spectacles.

## Modalités de mise en œuvre :

- Mise en place d'un groupe projet avec notamment représentation territoriale de clubs jeunes (ruraux/urbains, communaux/associatifs ...) qui aurait pour objectif général de redynamiser les clubs jeunes en :
  - faisant des propositions pour favoriser la fréquentation : mise en lien avec activités proposées ...
  - analyser l'implantation de clubs jeunes actuels et voir quels sont les atouts et faiblesses (portage associatif, communal, zone rurale/urbaine ...)
  - partager leurs expériences et/ou les mutualiser
  - réfléchir à un site internet avec les jeunes et pour les jeunes
  - s'appuyer sur les expériences de réseau pré-existantes (préalable : diagnostic)
  - réfléchir à la professionnalisation des animateurs
  - réfléchir à des actions thématiques annuelles
  - réfléchir aux articulations possibles avec le FIJ et le FDAJ
- Appui sur un groupe de paroles jeunes qui alimenterait la réflexion (questionnaire sur les attentes des jeunes ..)

## Suivi et Indicateurs

- Tableau de bord de suivi de l'activité et des actions menées
- Réunion de l'instance technique jeunesse
- Compte-rendu réunions
- Comité de pilotage

## AXE TRANSVERSAL: LA GOUVERNANCE DU SCHEMA

**ORIENTATION PRIORITAIRE : Assurer la gouvernance du schéma et de son plan d'actions**

**Fiche action N° 4.1 : Elaborer une convention partenariale relative à la gouvernance du schéma de services aux familles**

**Priorité N° 1**

**Echéance : 2017/2018**

### Eléments de diagnostic :

- L'approche globale impulsée dans le cadre du schéma départemental des services aux familles, sur les champs de l'accueil jeune enfant, du soutien à la parentalité et de la jeunesse, nécessite de faire évoluer la gouvernance départementale des partenaires institutionnels sur ces 3 champs, pour un plan de développement concerté des services aux familles.
- Il faut prendre en compte le maintien du cadre juridique de la Commission Départementale d'Accueil du Jeune Enfant (CDAJE) dans le code de l'action sociale et des familles. Il convient également de faire évoluer les instances partenariales existantes en lien avec le pilotage et la mise en œuvre du schéma ou de les créer lorsqu'elles n'existent pas (ex : champ de la jeunesse).
- Face au risque de réunions multiples, il importe de veiller à l'efficience de la gouvernance.

### Objectifs opérationnels :

- Rendre effective sur la durée la démarche de coordination partenariale globale sur les 3 champs par l'élaboration d'une charte partenariale qui précisera :
  - la définition des instances : composition, missions, fonctionnement
  - les modalités d'articulation avec la politique de la ville et aux autres schémas
  - les modalités de mise en œuvre des actions
  - les modalités de communication
  - les modalités de coordination au niveau des financements
  - le suivi, l'évaluation et l'actualisation du schéma et de son plan d'actions

### Public visé :

- Partenaires institutionnels membres du comité de pilotage du schéma départemental des services aux familles

### Porteur

- Préfet

### Partenaires associés

- Les membres du comité de pilotage du schéma : Préfet, CAF, Conseil Départemental, MSA, Justice, Education Nationale, Agence Régionale de Santé, cinq maires et présidents d'EPCI désignés par l'association des maires

### Moyens - financements

- Instances de gouvernance du schéma selon l'organigramme validé par le COPIL
- Réunions partenariales et groupes de travail impulsés par l'équipe de coordination composée d'un représentant préfet, CAF, CD et MSA

### Modalités de mise en œuvre :

- Formalisation d'une charte partenariale tenant compte de l'efficience de chaque instance

### Suivi et Indicateurs

- Charte partenariale établie et signée
- Nombre de réunions
- Travaux
- Actions mises en œuvre
- Evaluation



## AXE TRANSVERSAL: LA GOUVERNANCE DU SCHEMA

**ORIENTATION PRIORITAIRE :** Veiller à ce que chaque citoyen puisse bénéficier au quotidien des valeurs de la république en actes.

**Fiche action N° 4.2 :** Favoriser la promotion des valeurs de la république et de la laïcité en direction des familles et des opérateurs, la mixité filles / garçons et la formation des acteurs.

**Priorité :** 1

**Echéance :** 2017 - 2022

### Eléments de diagnostic :

- La question du « bien » vivre ensemble, avec sa famille, ses pairs, dans son environnement proche, et dans le respect des principes et des valeurs de la République, est un élément fondamental de la vie en société.
- Ce principe est particulièrement structurant pour les jeunes qui, à cet âge de la vie, sont très sensibles aux notions d'appartenance à un groupe, à un quartier, à une communauté et sont souvent à la recherche de repères pour s'engager dans leur vie d'adultes.
- Cette ambition se décline en plusieurs objectifs :
  - favoriser les liens de jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions ;
  - promouvoir des démarches pluri-partenariales pour aller vers les jeunes et leurs familles tant en présentiel que via les outils numériques ;
  - proposer des lieux de vie adaptés et attractifs : pour les jeunes, qu'ils aient envie de fréquenter régulièrement et qui leur permettent un apprentissage de la mixité sociale, intergénérationnelle, culturelle, homme/femme, etc.

### Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'engagement citoyen en particulier celui des jeunes et être présent à leurs côtés, en les accompagnant dans les différentes étapes de leur socialisation
- Prévenir les comportements à risque notamment avec l'utilisation des réseaux sociaux auprès des jeunes et des parents d'enfants
- Intervenir auprès des familles pour les informer sur les risques
- Contribuer à la prévention de la radicalisation religieuse

### Public visé :

- Familles, Enfants et adolescents jeunes adultes -Opérateurs

### Porteur

- DDCS

### Partenaires associés

- DDCS (services civiques) – Centres Sociaux – MSA – Education Jeunesse
- Service Jeunesse Collectivités Locales (appui sur conseils municipaux jeunes) – Conseil Régional
- Clubs jeunes – Fédération d'éducation Populaire – Association Familles rurales

### Moyens - financements

- Développer des actions autour de l'éducation numérique.
- Elaborer et diffuser un guide autour des valeurs de la laïcité et promotion des valeurs de la République en lien avec la diffusion de la charte de la laïcité de la branche Famille.
- Mettre en place des actions d'information - formation en lien avec le réseau des clubs jeunes et dans le cadre des futurs RAJ.
- Mener des actions en lien avec l'Education Nationale.
- Favoriser spécifiquement l'émergence de projets favorisant l'engagement citoyen des jeunes
- Diffuser sur les ressources numériques disponibles dans le cadre du soutien à la fonction parentale.
- Favoriser la mixité filles / garçons.

## Modalités de mise en œuvre :

- Mise en place d'un groupe projet
- Définition d'une méthodologie
- Définition d'actions prioritaires

## Suivi et Indicateurs

- Tableau de bord de suivi de l'activité et des actions menées
- Réunion de l'instance technique jeunesse
- Compte-rendu réunions
- Comité de pilotage

# Schéma Départemental des Services aux Familles 2017-2022

